

¿Se está convirtiendo Alemania en una dictadura de guerra moderna?

Todavía existen nuevas posibilidades de resistencia

por Karl Müller, Alemania

¿Han abusado del poder políticos alemanes y funcionarios públicos en posiciones importantes para llevar a cabo con frialdad un golpe de estado en la República Federal Alemana?

Joseph Goebbels escribió ya en 1928 maliciosamente: «Entramos en el Parlamento para abastecernos en el arsenal de la democracia, con sus propias armas. Vamos a paralizar a los parlamentarios y a las convicciones de Weimar con el apoyo de ellos mismos. Si la democracia es tan tonta que para este enorme servicio, nos paga además dietas y pasajes gratis, es cosa suya.»

El que sería más tarde ministro de propaganda formuló estas palabras cinco años antes de ser nombrado Adolf Hitler Reichskanzler, cinco años antes del decreto que siguió al incendio del parlamento y la ley de autorización. Esta ley anulaba los derechos fundamentales del pueblo alemán. La división de poderes y la democracia eran sustituidas por un gobierno – después una dictadura – que llevaría a Alemania, 6 años más tarde, a la guerra mundial ya planeada de antemano.

¿Dónde estamos ahora, después de dos años de gobierno de Angela Merkel?

- Una gran parte de los políticos alemanes denotan una autoritaria obsesión por el poder. El respeto al pueblo como soberano y al derecho, han sido desplazados por una desmedida arrogancia frente a los ciudadanos, al derecho y a la ley. Reclamamos de los ciudadanos y ciudadanas para que se respete el derecho nacional e internacional no se tienen en cuenta. Críticas a la política de poder y de guerra se tiran por la borda al estilo de Goebbels. El descaro de la clase política que actualmente da el tono en toda UE Europa, de regocijarse abiertamente por querer quitarles a los ciudadanos de los estados de la UE el derecho a votar sobre el nuevo contrato sobre la base legal de la UE, muestra claramente cómo se les pone el pie encima a los ciudadanos.

Cada vez más, los políticos alemanes se comportan como buenos alumnos del deli-

Alemania es, entre tanto, uno de los tres mayores exportadores de armas en el mundo.

rio de poder nacionalsocialista; son incluso peores, porque hablan de democracia, libertad y derecho aún cuando frecuentemente queda al descubierto que mienten.

- Cuando uno relee los discursos de los políticos alemanes y las resoluciones parlamentarias después del 11 de septiembre,

resulta claro que la política alemana no hizo nada para contribuir a esclarecer los atentados pero que puso todo su esfuerzo en participar en la guerra. Por otro lado, dejan las puertas abiertas para eventualmente tomar el cetro en las propias manos. El Bertelsmann-Stiftung alemán trabaja, ya desde hace unos años, posibles estrategias para una conducción y un poder bélico mundiales para la UE – bajo una conducción en gran parte alemana. (Por ejemplo: Bertelsmann Foundation. *A European Defence Strategy*, Güterloh 2004, www.cap.uni.muenchen.de/download/2004/2004_Venusberg_Report.pdf) Para ello, el planeado contrato para la UE tendría que fijar el «marco legal».

Aquí se pone de manifiesto lo que concretamente quieren decir los políticos alemanes cuando dicen que Alemania es soberana desde 1990 y puede finalmente decidir independientemente su política exterior. Esta es una política de gran potencia y de guerra pero no acorde con los intereses del pueblo alemán. El nuevo «Libro blanco» de la Bundeswehr lo atestigua suficientemente.

«En el escenario Europa súperpotencia, la gran Europa estará acorde con su objetivo potencial de poder. La Unión Europea utiliza al máximo sus capacidades materiales e institucionales. Sus posibilidades como potencia económica, su potencial militar y el sistema europeo de valores le permiten una base de acción considerable (...) La súperpotencia Europa deja definitivamente la idea de ser sólo un poder civil y utiliza al máximo los medios de la política internacional de poder.»

Extraído del folleto «El destino de Europa» del Centro de investigación política aplicable CAP del Bertelsmann-Stiftung editado en 2003.

Lo que se extraña, lamentablemente, es una amplia indignación por el hecho de que Alemania, entre tanto, es uno de los tres mayores exportadores de armas en el mundo, y que la muerte nuevamente es «ein Meister aus Deutschland.»

- La política alemana desde el 11 de septiembre no es básicamente nueva, sino que lleva a los extremos la misma que se viene desarrollando desde los años 80 cuando ya se presentía el derrumbe del bloque oriental. El gobierno alemán, junto al gobierno americano, dirigió la destrucción de Yugoslavia. Capital alemán inundó los antiguos países del bloque oriental. En 1999,

el gobierno Schröder/Fischer llevó a Alemania a una guerra contraria al derecho internacional. Angela Merkel continúa lo que iniciaron sus predecesores en el gobierno.

- El 11 de septiembre sirvió a la política alemana como excusa para socavar paso a paso los derechos fundamentales de los ciudadanos.

Esto se hizo evidente, después del 11 de septiembre, cuando se anunciaron las leyes alemanas antiterroristas siguiendo el modelo norteamericano. Distintamente al decreto que resultó del incendio del Reichstag en 1933, éstas no se dictaron de golpe sino con la típica «táctica del salame» alemana. Las nuevas propuestas del ministro del interior Schäuble están justo en esa línea. Son otra cachetada a nuestro sentido del derecho y una nueva entrada de acceso a la arbitrariedad estatal.

- A raíz del dominio partidario no existe en Alemania un control consecuente del gobierno por parte del parlamento, aún cuando éste sería su deber esencial. Con diversas sentencias, ha demostrado también el tribunal constitucional, que en cuestiones fundamentales de política exterior, no se decide de acuerdo al derecho existente

«Estoy convencido que tanto el derecho nacional como el internacional ya no son adecuados frente a estas nuevas formas de amenaza.»

El ministro del interior Wolfgang Schäuble (CDU) sobre el modo de enfrentar a los supuestos peligros terroristas en su discurso en la 4. conferencia del «Handelsblatt» sobre «Política de seguridad e industria de defensa» del 3.14. de julio 2007 en Berlín

sino según la voluntad de los políticamente poderosos. Con esto, el tribunal no sólo se ha quitado a sí mismo su función esencial, sino que ha anulado prácticamente la división de poderes, dejando en manos del ejecutivo el monopolio de poder, en lo concerniente a la política exterior.

Se trata de una señal altamente alarmante cuando uno piensa lo que le ha costado a la humanidad el logro de la división y el control de poderes.

Con la sentencia sobre el envío de Tor-nados alemanes a Afganistán, el tribunal incluso formuló una ley que permite al gobierno alemán el participar en guerras en todo el mundo.

- El clima en los debates políticos en Alemania está contaminado. Si bien, a diferencia de la dictadura de Hitler, hay diversidad de partidos políticos, en general no se discute sobre temas objetivos sino que se agreden uno al otro con confusas polémicas. Esa lucha no es la lucha para lograr los mejores resultados en interés de los ciudadanos, sino que es una lucha por el poder. Y en parte, es sólo la exhibición de la lucha de una clase política, en la que, por lo menos, en algo están todos de acuerdo: mantener el poder en sus manos. Los ciudadanos sólo deben estar como accesorios, como masa política maniobrable, que se puede incapacitar y utilizar. Todo intento de unirse o comunicarse deberá combatirse con todos los medios de manipulación y disgregación.

- Esa clase política, además, utiliza todas las estrategias de disgregación para evitar que los alemanes hagan suyas las preocupaciones de los pueblos acosados por guerras, explotación y sometimiento.

A una parte cada vez mayor de la población se la ha dejado empobrecer intencionalmente. Millones de personas han sido neutralizadas por el miedo a la sobrevivencia material. Los ídolos producidos por el egoísmo, el materialismo y el consumismo han adormecido el sentido de hermandad. Siguiendo el principio «divide et impera» – «divide para dominar» los políticos han tratado de dividir a la población, como el caso del este y el oeste del país. Los medios masivos de comunicación, sobre todo la televisión, mantienen al público con la atención puesta en una mezcla de imbecilidades triviales o embrutecimiento brutal para ahogar todo impulso de querer saber, de tomar conciencia y de solidaridad.

- Demasiados científicos e intelectuales alemanes, cuya misión sería el servir a los seres humanos y a la verdad, se han dejado prostituir por el partido de la guerra y el poder. A esto ha contribuido un cambio radical en el lenguaje de las disciplinas científicas, antes centradas en el ser humano. Este lenguaje ya no se orienta hacia los sentimientos, el entendimiento y la conducta del ser humano, sino que es cada vez más frío, tecnócrata e incomprensible.

Cada vez más dominios de la ciencia se han alejado de los valores humanos y se han convertido en instrumentos del lucro sin escrúpulos, del poder y de la guerra.

La evolución del lenguaje, interesado en un diálogo constructivo, hacia un lenguaje como instrumento de la manipulación y el poder, se ha extendido a todos los planos de la vida pública. El lema de los poderosos es: utiliza el lenguaje para mentir y dominar – pero que nadie se dé cuenta de ello.

Esa clase política, junto con los ricos que se enriquecen cada vez más y los influyentes del país, ha adoptado un propio estilo de vida de corte decadente. Casos de corrupción, drogas, prostitución y excesos de esas personalidades que son de dominio público son sólo la cima del témpano. Habiéndose tirado por la borda los principios y máximas del cristianismo, humanismo y racionalismo, se establece en Alemania nuevamente una casta dominante que hace sentir a los ciudadanos que los Señores quieren ser «de legibus absolutus» y que nosotros los ciudadanos sólo debemos ser buenos súbditos.

Esta descripción en grandes líneas de la evolución del estado alemán y su clase dirigente, nos recuerda de una manera alarmante a capítulos oscuros de la historia alemana. Y las tecnologías modernas de dominación y destrucción tornan esas imágenes aún más sombrías.

¿Es posible aún de frenar la marcha hacia una dictadura moderna de guerra en Alemania?

A través de todos los siglos, los pensadores sabían que los sistemas políticos corren el riesgo de ser minados por usurpadores y de convertirse en tiranías.

Pero no tiene por qué suceder. Los ciudadanos con espíritu crítico todavía pueden ofrecer formas de resistencia. Todavía podemos ejercer nuestros derechos, todavía casi nadie tiene que tener temor por su vida y su sobrevivencia. Los ciudadanos pueden agruparse y buscar nuevas formas de resistencia – y salvar los principios de la constitución.

«Unidos somos fuertes» fue el lema del movimiento obrero. Hoy, pero, sólo cuando se trata de una alianza entre seres libres e iguales, una alianza solidaria en la que nadie se ve obligado a violentar su inteligencia y su conciencia y entre personas que lo que hacen, lo hacen de corazón. También en Alemania hay muchos ciudadanos con inteligencia, conciencia y solidaridad, personas que no se doblegaron al poderoso mainstream.

Esto renace siempre. Miles de caminos hacia una Alemania distinta. •

El contrato de la UE

Los británicos exigen un plebiscito

Rh. El 5 de julio publicó el «Telegraph», que GMB, uno de los sindicatos británicos más importantes, exige un plebiscito sobre el nuevo/viejo contrato europeo. Ésto aumenta la presión sobre el nuevo Primer Ministro Brown, tanto de la izquierda como de la derecha, ya que los conservadores han exigido también un Referéndum.

El GMB, cercano al Labour, que cuenta con 500000 afiliados del sector público y privado, argumenta que el supuesto «nuevo» contrato en realidad es igual al contrato constitucional que los holandeses y los franceses rechazaron por plebiscito en el año 2005. Además, el gobierno prometió antes de las últimas elecciones, que el pueblo británico decidiría por plebiscito sobre el contrato. También el sindicato Unison, al que pertenecen empleados públicos, ha dado a entender que harán una campaña para el «no» cuando se haga el referéndum. Los conservadores también exigen un plebiscito: ya que por medio del contrato va a resultar una transferencia de poder de los estados hacia Bruselas, el pueblo tiene que ser consultado. A las instituciones más importantes de la UE se les concedería más poder por medio del contrato, además de crearse a través de él nuevas instituciones como un Presidente del Consejo de la Unión Europea y un Ministro Europeo del Exterior.

Paul Kenny, presidente del GMB, recalcó que la promesa electoral de llamar a un plebiscito, debe ser cumplida. «Esa promesa tuvo su vigencia durante las elecciones y la sigue teniendo hoy, con más razón.»

Kenny lamenta que el contrato traería más beneficios para el Big Business que para la clase trabajadora.

El Primer Ministro Brown intenta desligarse argumentando que el contrato no es tan importante como para convocar un plebiscito.

En los últimos tiempos, los Tories han aumentado la presión sobre el gobierno, porque el nuevo Ministro del Exterior David Miliband admitió que el nuevo contrato europeo le otorga más poder a Bruselas que el contrato de Maastricht que llevó a la unificación de la moneda con el euro. El portavoz de la oposición, Mark Francois, le dió en el punto cuando dijo que el nuevo Ministro del Exterior por fin rompió el mito que la resucitada constitución de la UE sólo es una «pequeña corrección».

Ahora se soltó al gato de la bolsa, y el nuevo Ministro del Exterior reconoció que el alcance de los cambios es mucho mayor.

Ahora se centra el debate sobre si la firma de Tony Blair en el contrato significa una obligación para el nuevo Primer Ministro. •

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51
E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– €

© 2007 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Pour une agriculture d'avenir

par Heinrich Wohlmeyer, Vienne*



Ceux qui observent les actuelles politiques agricoles mondiale, nationale et européenne par rapport à ce que les citoyens souhaitent maintenant et à ce qui leur sera indispensable à l'avenir ont des raisons de se mettre en colère.

Voyons, à l'aide de deux graphiques, ce que les citoyens voudraient dès maintenant:

Le premier graphique, résultat d'un sondage Gallup de 1993, montre que les citoyens considèrent l'agriculture, contrairement à sa part du PIB, comme le secteur économique le plus important. A l'époque, lorsque le secrétaire de la *Vereinigung Österreichischer Industrieller* (Association des industriels autrichiens) [IV] m'a dit que cela montrait combien les citoyens étaient incultes en matière d'économie, je lui ai répondu: Nos statisticiens ont à vrai dire déjà donné la réponse.

L'un des graphiques (part du PIB) se présentait sur fond de locomotive dégageant de la vapeur et l'autre (estimation de l'importance) sur fond de belle campagne cultivée. Je pense que l'estimation traduisait un mélange. La jeune génération, qui connaît bien l'étranger, estime la beauté (encore) présente du «grand jardin autrichien» (selon l'expression d'un ami américain qui a voyagé dans le monde entier). Les vieux, qui ont encore vécu la guerre, connaissent la nécessité de la production locale pour la survie. En tant que retraités, ils apprécient la campagne cultivée, animée, faite d'espaces restreints qu'on embrasse d'un seul coup d'œil et qui procure un sentiment de bien-être. Le deuxième graphique, qui montre les résultats d'un sondage de l'Institut Market de 2005, confirme cette appréciation. Le bien national qui a la meilleure cote est notre agriculture.

La politique agricole devrait donc se concentrer sur l'entretien du paysage finement structuré que nos ancêtres ont arraché à la nature et aménagé avec amour. Parallèlement, un des objectifs à long terme les plus importants pourrait être atteint, c'est-à-dire le maintien de la production des petites et des très petites exploitations qui assurent un minimum de sécurité alimentaire pour l'avenir. Et cela surtout également parce que les petites exploitations conservent le savoir et le potentiel producteur. L'argent nécessaire à une telle stratégie est disponible. Je l'ai démontré.

Mais qu'est-ce qui se passe actuellement?

Tous les jours, 15 exploitations agricoles sont fermées en Autriche (moyenne des années 1999 à 2003)! Et comment réagit-on?

* Ce texte correspond au chapitre III.4.2.6. de l'ouvrage de Heinrich Wohlmeyer intitulé *Globales Schafe scheren. Gegen die Politik des Niedergangs*, 2006, ISBN 3-85167-183

A) Justifications

- C'est une tendance mondiale contre laquelle on ne peut rien faire.
- Nous n'avons que peu d'alliés à l'OMC.
- L'UE est opposée à une agriculture qui absorbe une grande partie du budget.
- Les agriculteurs sont une minorité et les citadins ne comprennent pas leurs préoccupations.
- Si nous ne travaillions pas avec tant de zèle, tout serait encore pire.

B) Régulation actuelle approximative

- La dernière «réforme agricole» de l'UE bloque les aides financières en les regroupant en une «prime unique» fondée sur la période de référence 2000-2002. Ce paiement peut presque être négocié comme une action. En outre, il est possible de réduire les coûts («compression des coûts»), si bien qu'on laisse tomber en jachère les terres difficiles à exploiter (en général, ce sont les paysages les plus beaux).
- En attribuant le droit à la prime au dernier exploitant dans la période de référence, on a pratiquement exproprié les propriétaires fonciers, si bien qu'ils perdent tout intérêt à poursuivre l'exploitation. Je connais un cas où l'exploitation a dû être affermée à la suite de la maladie du père et au fait que les enfants étaient encore mineurs. Si maintenant un fils voulait reprendre l'exploitation, il n'aurait droit à aucun paiement.
- L'entretien des forêts protectrices, qui sont d'un grand intérêt public, continue à ne pas être rémunéré. Il en va de même de l'entretien des forêts ouvertes légalement au public dans un but touristique. Cette absence d'entretien devra plus tard être compensé par des ouvrages de protection qui coûteront en moyenne dix fois plus.
- En même temps on annonce que l'aide financière prévue jusqu'en 2013 ne sera pas assurée à long terme parce que l'UE et l'Etat manquent de moyens. De plus, ceux qui ont déjà été «échaudés» savent qu'ils n'ont aucun recours juridique et que dans le passé, les paiements décidés au niveau de l'UE ont été remis en question peu de temps après. Cela a des effets négatifs surtout sur les choix professionnels des jeunes gens.
- Ce qui manque avant tout, c'est un objectif clair en matière de structure agricole souhaitable. Bien qu'on ait maintenant introduit dans les objectifs une large dispersion des terres, on reconnaît en même temps comme inévitable un «changement de structures permettant des exploitations viables». A part cela, il y a ceux qui sont très convaincus de ce «deal» des grandes structures, comme l'attaché pour les questions d'agriculture et d'environnement à Genève A. Leidwein qui écrivait encore en 2001 sur son site www.open-bauernhof.at: «Si l'agriculture autrichienne était industrialisée sur le modèle américain ou celui d'Europe de l'Est, la production agricole de toute l'Autriche pourrait être réalisée par 3000 unités de production.» (A

Ce qui fait la fierté des Autrichiens

L'agriculture	75%
L'absence d'énergie nucléaire	70%
La neutralité	66%
Les denrées alimentaires	60%
Le vin	55%
La bière	52%
Les sportifs	38%
Les artistes	26%

Source: Résultats récents (2005) d'un sondage de l'Institut Market

cette époque, le nombre d'exploitations s'élevait encore à environ 200 000). En homme «réaliste», il a calculé une diminution d'environ 50% en 20 ans. Au Sud-Tyrol et dans le Trentin, on s'efforce cependant d'assurer dans la mesure du possible la survie de chaque exploitation en rendant possible une combinaison des revenus. Ceux-ci consistent dans la rétribution de l'entretien des forêts protectrices, des chemins et des cours d'eau, de même que des soins prodigués aux personnes âgées et malades. Dans ce domaine, l'UE doit faire preuve de plus d'imagination et comme condition préalable, assainir les budgets.

C) Régulation fine de la politique économique

- Au lieu de mieux définir et de quantifier les «services verts» souhaités par la société et de les rémunérer de manière plus équitable pour permettre de couvrir les frais, on fait des économies et on mise sur l'augmentation de la compétitivité en encourageant les investissements. La bataille contre les grands concurrents sur le marché mondial ne peut pourtant guère être gagnée. Pour assurer l'avenir des exploitations, il serait beaucoup plus raisonnable de rémunérer de manière plus équitables les prestations qui sont dans l'intérêt de la communauté et de mettre à disposition des crédits sans intérêts – également pour des investissements qui ne sont pas destinés à la production de biens.
- Ce qui est grotesque, c'est que l'aide financière repose toujours sur des critères de production. On a survolé l'Autriche et élaboré des «cartes agricoles» d'après lesquelles on calcule les surfaces à soutenir. Mais des bosquets et des haies sont déduits bien que ces éléments du paysage contribuent grandement à la qualité du paysage, à la biodiversité et à la protection de l'environnement et qu'ils nécessitent un entretien permanent. Les surfaces sont projetées en plan, si bien que les exploitants de surfaces escarpées reçoivent une aide financière inférieure (avec une inclinaison de 45°, cela fait 41% en moins).
- Un «montant de base» pour le maintien d'une ferme (indépendamment de la surface) a jadis été promis, mais reporté «pour des raisons budgétaires».

- Alors que pour tous les animaux, les petits (même les porcelets) sont pris en compte dans l'évaluation, les agneaux de moins d'un an ne le sont pas, cela au détriment des paysans de montagne. Quiconque s'y connaît en élevage de moutons sait la quantité de fourrage dont ont besoin les agneaux. Je connais des exploitations dotées d'un joli troupeau de moutons qui, parce qu'elles n'ont pas le nombre minimum de bêtes, sont classées «exploitations sans bétail». [...]

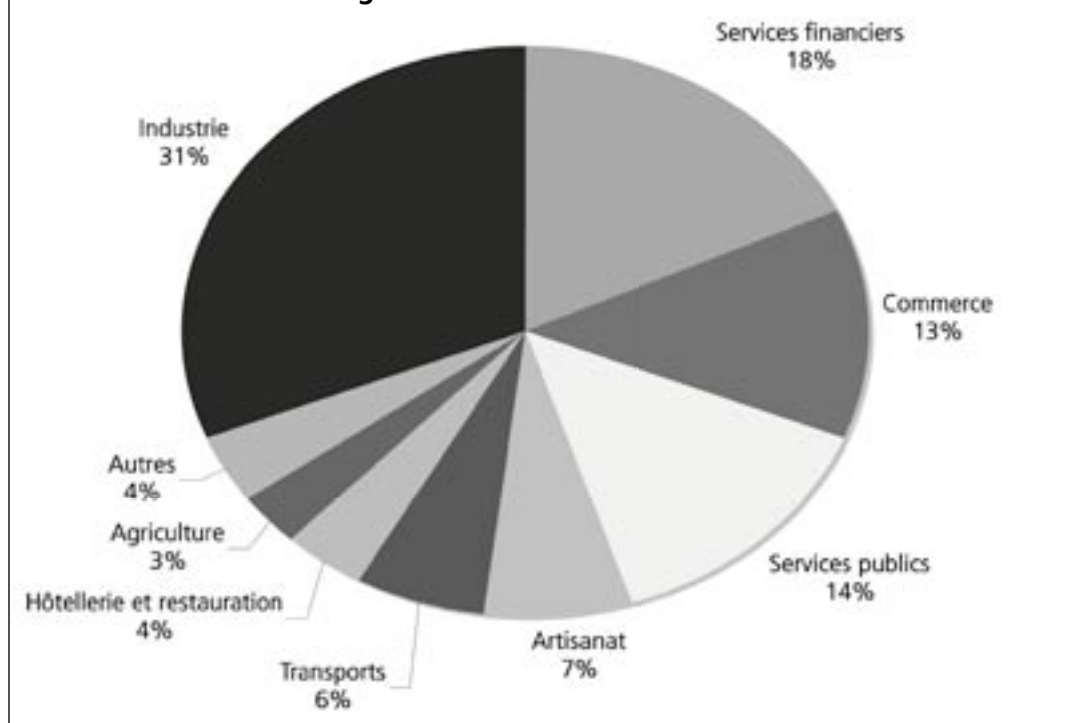
Solutions d'avenir et mesures à prendre

Je pense à toute une série de mesures:

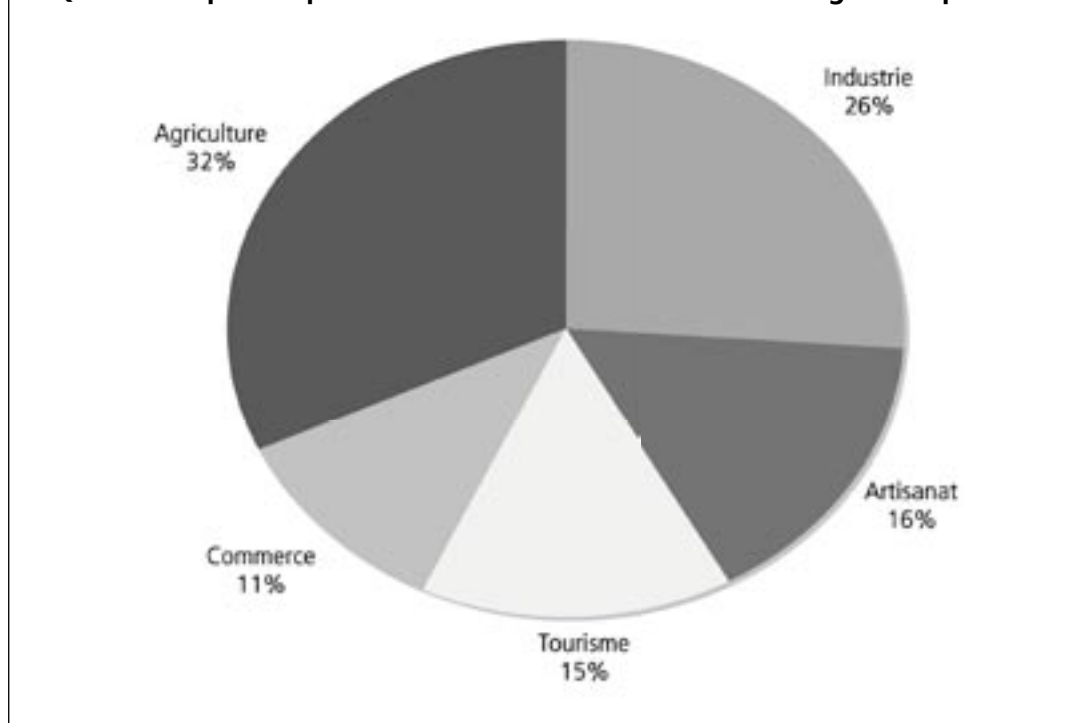
- Abandonner la stratégie actuelle d'«adaptation à l'inévitable», qui consiste à se laisser entraîner par le courant, et formuler des objectifs d'avenir.
- La mesure la plus importante est certainement une campagne nationale et internationale de compréhension basée sur la formulation d'objectifs et accompagnée de plus d'équité dans le milieu agricole pour obtenir un large soutien.
- Il faut expliquer que la raison principale de la surproduction actuelle sur le marché mondial réside dans le système de ravitaillement en énergie basé sur les énergies fossiles. Le moment est venu, car aux Etats-Unis, pays le plus résistant, on assiste à un revirement de l'opinion publique. Les médias les plus influents reconnaissent les effets dramatiques du changement climatique et révèlent que les contre-expertises sont financées par l'industrie du pétrole et que les lobbyistes pétroliers occupent des positions clés à la Maison Blanche. Il faudrait donc investir massivement dans les énergies renouvelables.²
- Ne pas lâcher prise jusqu'à ce que les transports internationaux ne soient plus privilégiés par des libérations de responsabilités et des exemptions d'impôts ainsi que par la non-intériorisation des coûts environnementaux.
- Informer sur la vulnérabilité des chaînes de ravitaillement et la raréfaction des ressources ainsi que sur le fait que la meilleure stratégie pour atteindre la sécurité alimentaire est la production locale. Informer sur le fait qu'il existe un droit de l'homme à la sécurité alimentaire³ et que l'alimentation locale est également la meilleure stratégie pour la santé écologique de la planète.⁴
- Lutter, dans ce contexte, pour une plus grande marge de manoeuvre dans la politique agricole au sein de l'OMC en collaboration avec les pays en voie de développement dont on se sert actuellement contre l'agriculture européenne. On leur facilite les exportations agricoles vers l'Europe au fort pouvoir d'achat en échange de l'ouverture de leurs marchés aux produits industriels et aux services. On passe sous silence que ces exportations se font le plus souvent aux dépens des populations qui souffrent de la faim. Cette stratégie cynique est tellement

Suite page 10

Part de l'agriculture dans le PIB autrichien en 1992



Quel est le plus important secteur de l'économie? Sondage Gallup de 1993



Droit à la paix et interdiction de la violence

Le concept d'agression en droit international

par Alfred de Zayas, docteur en droit, Geneva School of Diplomacy

Les conflits armés font tant de victimes que le droit international considère l'agression comme le crime le plus grave qui soit, beaucoup plus grave que les crimes de guerre commis au cours d'un conflit armé. Les Nations Unies ont été créées pour «préserver les générations futures du fléau de la guerre» (préambule de la Charte) et l'article 1-1 fixe leur mission: «Maintenir la paix et la sécurité internationales à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces de paix et de réprimer tout acte d'agression (...)»

L'alinéa 3 de l'article 2 introduit une obligation de négociations: «Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques (...)» et l'alinéa 4 fait en particulier obligation aux Etats de s'abstenir, «dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force».

L'interdiction de la violence a été réitérée dans d'innombrables Résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et cela avec le plus de force dans la Résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970 intitulée *Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies*, qui «proclame solennellement» que «tout Etat a le devoir de s'abstenir, dans ses relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Pareil recours à la menace ou à l'emploi de la force constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies et ne doit jamais être utilisé comme moyen de règlement des problèmes internationaux.

La guerre d'agression constitue un crime contre la paix qui engage la responsabilité en vertu du droit international.

Conformément aux buts et principes des Nations Unies, les Etats ont le devoir de s'abstenir de toute propagande en faveur des guerres d'agression.»

Ce devoir est également énoncé à l'article 20 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*: «Toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi.»

En conséquence, l'agression n'est pas seulement un acte illégal au regard du droit international, qui engage la responsabilité d'un Etat et entraîne l'obligation de réparations, mais également un crime qui entraîne une responsabilité pénale individuelle.

Les crimes contre la paix, nouvelle catégorie de crimes contre le droit international

Avant la Première Guerre mondiale, l'agression n'était pas encore déclarée crime contre le droit international et la guerre était encore considérée comme un moyen légitime d'atteindre des objectifs politiques. La catastrophe humaine de la Première Guerre mondiale (de «la guerre qui mettra fin à toutes les guerres»), qui a fait 10 millions de morts, a conduit à la création de la *Société des Nations* (précurseur des Nations Unies), et de nombreux pays aspiraient à trouver des moyens d'interdire la guerre en tant qu'acte de souveraineté.

Le 28 août 1928 fut signé à Paris le *Pacte Kellogg-Briand*, initié par le ministre américain des Affaires étrangères *Frank Kellogg* et ses homologues français *Aristide Briand* et allemand *Gustav Stresemann*.

A l'article premier, les 54 pays signataires «condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles.» A l'article 2, ils «reconnaissent que le règlement ou la solution de tous les différends ou conflits de quelque nature ou de quelque origine qu'ils puissent être (...) ne devra jamais être recherché que par des moyens pacifiques». Par la suite, *Henry Stimson*, autre ministre américain des Affaires étrangères, formula la doctrine de non-reconnaissance des modifications territoriales obtenues par

la force. Cette doctrine était une réponse à la prise de possession unilatérale de la Mandchourie par le Japon en 1931 et se retrouva ensuite dans plusieurs déclarations internationales sur la guerre, dont la Résolution de la *Société des Nations* du 11 mars 1932, le *Pacte interaméricain* de Rio de Janeiro du 10 octobre 1933 et l'*article de Budapest sur l'interprétation du Pacte Kellogg-Briand* du 10 septembre 1934.

Malheureusement, ce premier mouvement international pour l'abolition de la guerre ne put pas empêcher la Seconde Guerre mondiale qui fit 50 millions de morts, cinq fois plus que la Première. *Hitler* fut le principal, mais pas le seul agresseur. Ainsi, en septembre 1939, l'Union soviétique attaqua la Pologne avec les Allemands aux termes d'un pacte secret signé par les ministres des Affaires étrangères *von Ribbentrop* et *Molotov* par lequel ils se partageaient la Pologne. En octobre, l'Union soviétique attaqua les trois républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, les occupa et les annexa. En novembre, elle attaqua la Finlande, lui prit un territoire de 18 000 milles carrés et déplaça de force 450 000 Finlandais. En raison de cette dernière agression, elle fut exclue, en décembre 1939, de la Société des Nations.

Après la capitulation allemande en mai 1945, les Alliés adoptèrent, le 8 août 1948, l'*Accord de Londres* qui contenait la *Charte du Tribunal de Nuremberg* dont l'article II 6 (a) introduisait une nouvelle catégorie de crimes contre le droit international: les «crimes contre la paix, c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre en violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent.»

Bien que cela constituât sans aucun doute un droit pénal ex post facto, comme le constatèrent le président de la Cour suprême américaine *Harlan Stone* et le juge *William O. Douglas*, de nombreux nazis furent accusés de ce crime et condamnés, dont *Göring*, *Hess*, *von Ribbentrop*, *Keitel*, *Rosenberg*, *Frick*, *Funk*, *Jodl*, *Sejss-Inquart*, *von Neurath*, *Raeder* et *Dönitz*, 7 d'entre eux ayant été condamnés à mort.

En vertu de la Résolution 95 (1) de l'Assemblée générale du 11 décembre 1946, le jugement du *Tribunal militaire de Nuremberg*, y compris sa condamnation de l'agression, fut reconnu comme principe de droit international et la *Commission du droit international* fut chargée d'élaborer un projet de loi qui fut adopté en juillet 1950 sous l'appellation de *Principes de Nuremberg* et qui contient une définition des crimes contre la paix. La Résolution 177 (II) de l'Assemblée générale du 21 novembre 1947 chargea la *Commission du droit international* de préparer une loi sur les crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Au bout de presque 40 ans de travaux et de consultations permanentes des Etats, la Commission adopta le projet de loi sur le crime contre la paix et la sécurité de l'humanité.

L'article 16 de ce projet contient la définition suivante des crimes d'agression: «Tout individu qui participe activement, en tant que chef ou organisateur, à la planification, à la préparation, au déclenchement ou à la poursuite d'une agression ou donne des ordres à ces fins se rend coupable de crime d'agression.» Cependant ce projet n'a pas été adopté par l'Assemblée générale.

Statut de la Cour pénale internationale

Plus récemment, la *Conférence diplomatique de Rome* du 18 juillet 1998 a adopté le Statut de la *Cour pénale internationale* qui définit à l'article 5 la compétence de la Cour également en matière de crime d'agression. Le 2^e alinéa de l'article 5 stipule que «la Cour exercera sa compétence à l'égard du crime d'agression quand une disposition aura été adoptée conformément aux articles 121 et 123 qui définiront ce crime et fixera les conditions de l'exercice de la compétence de la Cour à son égard». Le

retard pris dans l'exercice de la compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression est dû avant tout à l'opposition des Etats-Unis. Mais depuis que les Etats-Unis, qui avaient à l'origine signé le Statut, ont indiqué qu'ils ne le ratifieraient pas, l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome est libre d'adopter une définition en conformité avec le jugement du Tribunal de Nuremberg et à la Résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1974 qui stipule, à l'article premier, que «l'agression est l'emploi de la force armée par un Etat contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies». Selon l'article 2, «l'emploi de la force armée en violation de la Charte par un Etat agissant le premier constitue la preuve suffisante à première vue d'un acte d'agression bien que le Conseil de sécurité puisse conclure, conformément à la Charte, qu'établir qu'un acte d'agression a été commis ne serait pas justifié compte tenu des autres circonstances pertinentes, y compris le fait que les actes en cause ou leurs conséquences ne sont pas d'une gravité suffisante».

Définition de l'agression selon la Résolution 3314 de l'Assemblée générale

L'article 3 dit ceci: «L'un quelconque des actes ci-après, qu'il y ait eu ou non déclaration de guerre, réunit, sous réserve des dispositions de l'article 2 et en conformité avec elles, les conditions d'un acte d'agression:

- l'invasion ou l'attaque d'un territoire d'un Etat par les forces armées d'un autre Etat, ou toute occupation militaire, même temporaire, résultant d'une telle invasion ou d'une telle attaque, ou toute annexion par l'emploi de la force du territoire ou d'une partie du territoire d'un autre Etat;
- le bombardement, par les forces armées d'un Etat, du territoire d'un autre Etat, ou l'emploi de toutes armes par un Etat contre le territoire d'un autre Etat;
- le blocus des ports ou des côtes d'un Etat par les forces armées d'un autre Etat;
- l'attaque par les forces armées d'un Etat contre les forces armées terrestres, navales ou aériennes, ou la marine et l'aviation civiles d'un autre Etat;
- l'utilisation des forces armées d'un Etat qui sont stationnées sur le territoire d'un autre Etat avec l'accord de l'Etat d'accueil, contrairement aux conditions prévues dans l'accord ou toute prolongation de leur présence sur le territoire en question au-delà de la terminaison de l'accord;
- le fait pour un Etat d'admettre que son territoire, qu'il a mis à la disposition d'un autre Etat, soit utilisé par ce dernier pour perpétrer un acte d'agression contre un Etat tiers;
- l'envoi par un Etat ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre Etat d'une gravité telle qu'ils équivalent aux actes énumérés ci-dessus, ou le fait de s'engager d'une manière substantielle dans une telle action.»

L'article 5 est une mise en garde: «1. Aucune considération de quelque nature que ce soit, politique, économique, militaire ou autre, ne saurait justifier une agression; 2. Une guerre d'agression est un crime contre la paix internationale. L'agression donne lieu à responsabilité internationale; 3. Aucune acquisition territoriale ni aucun avantage spécial résultant d'une agression ne sont licites ni ne seront reconnus comme tels.»

L'article 7 précise pourtant que «rien dans la présente définition [...] ne pourra en aucune manière porter préjudice au droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, tel qu'il découle de la Charte, des peuples privés par la force de ce droit et auxquels fait référence la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, notamment les peuples qui sont soumis à des régimes coloniaux ou racistes ou à d'autres formes de domination étran-

gère; ainsi qu'au droit de ces mêmes peuples de lutter à cette fin et de chercher et de recevoir un appui, conformément aux principes de la Charte et en conformité avec la Déclaration susmentionnée».

Cette définition adoptée d'un commun accord a été confirmée par l'Assemblée générale de l'ONU à maintes reprises, dans diverses déclarations, dont la *Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale* (Résolution 32/155 [1977]), la *Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix* (Résolution 33/73 [1978]) et la *Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales* (Résolution 42/22 [1987]).

On ne comprend pas pourquoi le Conseil de sécurité évite de se référer à cette définition. Même dans un cas qui était aussi évident que l'agression du Koweït par l'Irak en 1990, le Conseil de sécurité l'a condamnée uniquement en tant qu'«invasion et occupation» (Résolution 674/1990) et décidé que «l'annexion du Koweït par l'Irak, quels qu'en soient la forme et le prétexte, n'a aucun fondement juridique et est nulle et non avenue» (Résolution 662/1990) mais ne se réfère pas, pour ce qui est de la définition de l'agression à l'application de l'article 3(a) ou aux conséquences pénales selon l'article 5.

Toutefois, le libellé de la Déclaration mérite notre attention, mais nous devons nous rappeler que depuis la Seconde Guerre mondiale, il y a eu de nombreux conflits armés et de nombreux cas d'agression. Ces guerres devraient être évaluées en fonction des normes précisées dans la *Charte des Nations Unies*, les *Principes de Nuremberg* et la *Résolution sur la définition de l'agression*. Il vaut la peine d'examiner si les guerres coloniales sont compatibles avec l'article 2-4 de la Charte. Comment juger les «opérations policières» hollandaises en Indonésie (1947-50), les guerres françaises d'Indochine (1952-54), la guerre d'Algérie (1954-63), le sabotage du *Rainbow Warrior* de *Greenpeace* dans le port néo-zélandais d'Auckland, la guerre du Congo belge (1960-62), l'invasion de Chypre par la Turquie en 1974 et l'occupation consécutive du nord de l'île? Qui était l'agresseur dans la guerre de Corée, dans la guerre de 1970/71 entre l'Inde et le Pakistan, dans la guerre entre l'Irak et l'Iran de 1980 à 1990? Que penser de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du Pacte de Varsovie en 1968, des incursions quotidiennes d'Israël dans la bande de Gaza et les territoires occupés, de l'invasion de Cuba par les Américains en 1961, de l'implication des Américains dans la guerre du Vietnam, des bombardements importants du Nord et du Sud-Vietnam, du Laos et du Cambodge, de l'invasion de Grenade par les Américains en 1983, des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua (1983-86), de l'invasion du Panama (1989), de la guerre américaine contre l'Afghanistan (2001) ou de celle contre l'Irak (1993)? Et cette liste est loin d'être exhaustive.

Impunité, tribunaux populaires

En droit international, l'impunité reste un sujet épineux. L'Assemblée générale de l'ONU, le Conseil des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme et d'autres organismes ont condamné à plusieurs reprises l'impunité du crime d'agression, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité mais il n'existe aucune procédure pour punir les agresseurs et l'histoire nous apprend que les agresseurs restent impunis s'ils ne sont pas vaincus totalement et qu'ils doivent accepter une capitulation inconditionnelle. C'est pourquoi on devrait se rappeler ce que *Robert Jackson*, procureur en chef pour les Etats-Unis à Nuremberg, a déclaré à l'ouverture du procès: «Nous ne devons jamais oublier que les critères sur lesquels nous nous appuyons pour juger ces accusés seront, demain, ceux qui serviront à nous juger. Il est exact qu'aujourd'hui, cette

«Droit à la paix et interdiction ...»

suite de la page 9

loi frappe de sa rigueur des agresseurs allemands. Mais, demain, elle pourra tout aussi bien condamner une agression perpétrée par n'importe quel autre pays, y compris ceux qui occupent ici une place de juge. (TMI, Vol. 2, novembre 1945, p. 101)

60 ans après cette mise en garde de Jackson, ce principe mérite plus que jamais notre attention. Aucun des tribunaux spéciaux qui ont été institués depuis lors sont compétents en matière de crimes d'agression, ni le *Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*, ni celui pour le Rwanda ni celui pour l'Irak. Et c'est précisément parce qu'aucun tribunal international ne s'est vu attribuer la compétence de juger les agresseurs pour crime d'agression qu'une série de membres de la société civile ont organisé des «tribunaux populaires», en particulier le *Tribunal Russell sur la guerre du Vietnam*, organisé par le pacifiste britannique *Bertrand Russell* et le philosophe français *Jean-Paul Sartre* et qui siégea en Suède et au Danemark, le *Brussels Tribunal sur la guerre en Irak*, organisé par l'ancien ministre américain de la Justice *Ramsey Clark* (avril 2004) avec la participation de deux anciens coordinateurs de l'aide humanitaire des Nations Unies *Dennis Halliday* et *Hans von Sponeck*. Ces deux tribunaux ont condamné les Etats-Unis pour agression. En outre, il existe un *Tribunal populaire permanent (Fondation internationale Lelio Basso)* qui a déjà tenu plus de 30 séances, dont une en 1984 à Paris consacrée au génocide arménien et une à Rome en 2002 consacrée au droit international et aux nouvelles guerres d'agression.

Justifications**de l'usage de la force, légitime défense**

Il existe naturellement des justifications de l'usage de la force qui sont légitimes au regard du droit international. L'article 51 de la *Charte des Nations Unies* stipule qu'«aucune disposition de la présente Charte ne porte

atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.» Cependant l'application de ce principe est soumise à l'obligation absolue d'engager des négociations, stipulée à l'article 2-3 et à l'interdiction de «recourir à la menace ou à l'emploi de la force» (art. 2-4).

Dans son discours du 23 septembre 2003 devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général des Nations Unies *Kofi Annan* a déclaré: «L'Article 51 de la Charte stipule que tous les Etats, s'ils sont l'objet d'une agression armée, peuvent exercer leur droit naturel de légitime défense. Mais jusqu'à présent, il était entendu que lorsque les Etats vont au-delà de l'exercice de ce droit et décident d'employer la force pour contrer des menaces plus larges contre la paix et la sécurité internationales, ils ont besoin de la légitimité que seule l'Organisation des Nations Unies peut octroyer.» La *Cour internationale de justice* a précisé dans son avis juridique du 9 juillet 2004, les situations dans lesquelles on peut invoquer l'article 51. Les spécialistes du droit international sont unanimes pour estimer que ni la guerre préventive ni la guerre préemptive ne sont compatibles avec l'article 51 de la Charte qui présuppose l'existence d'une «agression armée» et fait dépendre toute réaction d'une décision du Conseil de sécurité.

L'intervention humanitaire constitue une autre justification possible de l'usage de la force mais sa légitimation relève de la responsabilité dudit Conseil. Ainsi, dans sa Résolution 688 du 4 avril 1991, il a donné son accord à la mise en place de zones de sécurité pour les Kurdes et d'autres minorités en Irak. Une intervention humanitaire aurait également été possible pour mettre fin au génocide du Cambodge (1975-1979) ou à celui du Rwanda (1994). Mais alors qu'une intervention humanitaire peut être un devoir international destiné à mettre fin à un génocide ou à des crimes contre l'humanité, elle ne doit

pas servir de prétexte ou d'excuse à des opérations militaires obéissant à d'autres objectifs politiques. Ainsi, *Human Rights Watch* a récemment mené une étude destinée à examiner les arguments avancés par les Etats-Unis pour justifier la guerre contre l'Irak de 2003 et est parvenu à la conclusion que les conditions d'une intervention humanitaire n'étaient pas remplies.

Droit humain à la paix

L'interdiction de l'agression par le droit international peut également être envisagée sous l'aspect du droit humain à la paix. Ce dernier est effectivement le plus important des droits dits de troisième génération parce que l'humanité ne peut pas jouir de ses droits de première et de deuxième génération, en particulier ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels si elle ne connaît pas la paix.

Le 12 novembre 1984, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 39/11 qui consiste en une *Déclaration sur le droit des peuples à la paix*. L'Assemblée générale y réaffirme que «la mission principale de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales» et exprime «le désir et la volonté de tous les peuples d'éliminer la guerre de la vie de l'humanité et, surtout, de prévenir une catastrophe nucléaire mondiale.» Au paragraphe 2, elle «déclare solennellement que préserver le droit des peuples à la paix et promouvoir la réalisation de ce droit constituent une obligation fondamentale pour chaque Etat.» Au paragraphe 3, elle «souligne que, pour assurer l'exercice du droit des peuples à la paix, il est indispensable que la politique des Etats tende à l'élimination des menaces de guerre, surtout de guerre nucléaire, à l'abandon du recours à la force dans les relations internationales et au règlement pacifique des différends internationaux sur la base de la Charte des Nations Unies».

Cette Déclaration a été réaffirmée dans d'innombrables Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Dans sa Résolution 2002/71 du 25 avril 2002, le Conseil établit un lien entre le droit à la paix et le droit au développement et confirme que «tous les Etats doivent promouvoir l'instauration, le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et doivent, à cette fin, faire tout leur possible pour réaliser le désarmement général et complet sous un contrôle international effectif et pour faire en sorte que les ressources libérées à la suite des mesures effectives de désarmement soient employées aux fins du développement global, en particulier celui des pays en développement». Il «invite instamment la communauté internationale à consacrer une partie des ressources dégagées grâce à l'appli-

cation des accords de désarmement et de limitation des armements au développement économique et social, en vue de réduire l'écart sans cesse croissant entre pays développés et pays en développement.»

La *Déclaration de Luarca sur le droit humain à la paix* du 30 octobre 2006 approfondit les nombreux aspects du droit à la paix et propose la mise sur pied d'un groupe de travail constitué d'experts chargé de développer un «système d'alerte précoce» et de stratégies préventives ainsi que de surveiller d'une manière générale le respect de la Déclaration.

Conclusions

Dans un monde d'armes de destruction massive, il est indispensable de renforcer auprès des Nations Unies les systèmes d'alerte précoce et les mécanismes de négociations de paix. *Au vu des conséquences de la guerre pour l'homme, la solidarité internationale doit empêcher les agressions. Aucun pays ne doit monopoliser le droit.* Les Nations Unies sont là pour faciliter les négociations. La force ne doit être utilisée qu'en dernier recours et uniquement avec l'aval du Conseil de sécurité.

Entre-temps il serait souhaitable que la *Conférence des Etats parties au Statut de la Cour pénale internationale* se mette d'accord le plus rapidement possible sur une définition de l'agression afin que l'article 5 du Statut puisse devenir effectif. Cela constituerait un frein, tous les agresseurs potentiels sachant qu'ils pourraient un jour ou l'autre se retrouver devant la Cour.

Pour que soit assurée la survie de l'espèce humaine, il faut que le droit humain à la paix ne soit pas seulement protégé par des normes et des tribunaux mais également par l'éducation à une culture de paix. •

(Traduction *Horizons et débats*)**Littératures choisies**

- Bassiouni, M. Cherif, *The Statute of the International Criminal Court. A Documentary History* (1998). Transnational Publishers, New York.
- Broms, B. *The Definition of Aggression*, in *Recueil des Cours de l'Académie de Droit Internationale*, vol. 154 (1977 I), p. 299-399.
- Cassin V. et al, *The Definition of Aggression*, 16 *Harvard International Law Journal* (1975), S. 598-613.
- Dinstein, Yoram. *War, Aggression and Self-Defence*, 2d. ed. (1994), Cambridge.
- Fastenrath, Ulrich, *Definition of Aggression*, in: H. Volger (ed.) *A Concise Encyclopedia of the United Nations* (2002). Kluwer Law International, The Hague, p. 11-14.
- Ferencz, Benjamin. *Defining International Aggression. The Search for World Peace, A Documentary Analysis*, 2 vols. (1975).
- Ferencz, Benjamin. *Aggression*, in: R. Bernhard (ed) *Encyclopedia of Public International Law*, vol. 1 (1992), p. 58-65.
- Roth, Kenneth, *War in Iraq: Not a Humanitarian Intervention* (2004). Human Rights Watch, New York.
- Schwebel, S.M. *Aggression, Intervention and Self-Defence in Modern International Law*, in *Recueil des Cours* vol. 139 (1972 II) pp. 411-497.

«Pour une agriculture d'avenir»

suite de la page 8

- bien «vendue» que la plupart des organisations d'utilité publique et les Eglises tombent dans le panneau.
- Créer une marge de manœuvre financière nécessaire [...] à la rémunération des «services verts» et à la mise à disposition d'infrastructures dans les zones rurales qui n'aient rien à envier à celles des villes.
 - Poursuivre une stratégie radicale de décentralisation intelligente et de mise en réseau. Elle doit comporter une réorganisation des systèmes d'approvisionnement, surtout de l'approvisionnement en énergie. Cette solution crée du travail régional et rend possible les combinaisons de revenus optimales pour les paysans ayant une activité d'appoint.
 - Rendre possible les combinaisons de revenus à l'exemple des paysans du Sud-Tyrol [...] et encourager une amélioration des conditions de travail des paysans ayant une activité d'appoint (aménagement de l'exploitation, chaînes de travail, collaboration entre les exploitations).
 - Elaborer un plan alimentaire national facile à comprendre qui pourra être un modèle international.
 - Campagne d'information sur l'alimentation dans les écoles et auprès des adultes. Faire de la diététique une matière scolaire obligatoire. Editer un manuel de diététique intéressant également les adultes («Österreichisches Lebensbuch»). Instaurer des cours de cuisine à côté des travaux manuels. La plupart des enfants ne savent pas ce qu'est une alimentation optimale et leur goût n'a pas été formé. Ce qui se passe actuellement (suppression des cours de diététique dans les écoles) est une honte pour le pays qui a donné au monde un manuel de nutrition et qui veut, avec sa culture alimentaire, marquer des points dans le tourisme et sur les marchés mondiaux.
 - Promotion de la production locale de légumes et de fruits frais et des structures de cueillette, de stockage et de commercialisation.

sation. Les marchés paysans proposent actuellement trop de viande et de fromage et les magasins sont sous-approvisionnés. Pour assurer la production au-delà des saisons habituelles, chaque ferme devrait disposer d'une serre en mêléze ou en robinier raccordée à un chauffage aux copeaux de bois. Ces serres n'auraient pas à traverser des périodes froides et seraient moins exposées aux moisissures; elles consommeraient moins d'énergie et seraient thermoactives. A ces éléments de régulation s'ajouteraient naturellement des téléguidages qui tiennent compte des données locales: l'assainissement du budget et une péréquation financière plus favorable aux régions et aux communes permettraient de financer les services verts locaux souhaités.

Une agriculture d'avenir fournissant une alimentation optimale à la population aujourd'hui et demain et favorisant le maintien du paysage agricole est donc un devoir politique très complexe qui consiste, à côté de la recherche et du développement (surtout dans l'agriculture organique qui se sert de synergies naturelles) en un ensemble d'initiatives et de mesures nécessitant des politiciens au zèle missionnaire. Cette tâche n'incombe pas uniquement aux paysans mais à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir. Notre génération sera surtout jugée sur cette préoccupation. •

(Traduction *Horizons et débats*)

¹ Le président de la «Niederösterreichische Landes landwirtschaftskammer» (la plus grande) écrivait au début de 2006: «Même si cela ne me plaît pas, le nombre d'exploitations agricoles continuera de diminuer.» *Die Landwirtschaft*, janvier 2006, p. 2

² cf. le message du Worldwatch Institute *Has the U.S. Media Reached a Tipping Point on Global Warming?* Washington D.C., 28 mars 2006

³ Suite à un jugement de la Cour suprême, le gouvernement indien a été obligé d'introduire un déjeuner dans toutes les écoles primaires et de mettre à la disposition des familles pauvres 35 kg de céréales par mois (BMLFUW 2005). Sans cette décision juridique, l'argent aurait été investi dans l'armement nucléaire et dans des projets de prestige.

⁴ cf. *Worldwatch Magazine Publication, Eat here*, Washington D.C., novembre 2005

Pour une Europe de la paix – Europe for Peace**Campagne internationale pour une Europe sans armes nucléaires**

Un des plus grands dangers consiste en une nouvelle course internationale aux armements et en particulier aux armements nucléaires (environ 480 roquettes nucléaires en Europe). Une situation qui entretemps dépasse de loin les menaces de la Guerre froide; il ne s'agit plus que d'une question de temps par rapport à quand et où arriveront des catastrophes irréparables.

Les occasions qui se sont présentées à la fin de la Guerre froide sont ratées entretemps et remplacées par une course aux armements sans frein.

Les stratégies militaires d'un nombre croissant d'Etats deviennent de plus en plus offensives et agressives – également en ce qui concerne un éventuel recours aux armes nucléaires.

L'Europe a la chance historique de donner un exemple positif qui inspire d'autres pays et régions. L'Europe a la chance de commencer une politique de détente et de paix qui, dans cette situation cruciale, pourrait indiquer le chemin à prendre.

Nous demandons instamment que l'Europe choisisse une politique de paix et de non-violence s'appuyant dans un premier pas sur les démarches suivantes:

- Une Europe sans armes nucléaires: retrait de toutes les armes nucléaires que les USA

et l'OTAN détiennent en Europe. Destruction des arsenaux d'armes nucléaires en France et en Grande-Bretagne.

- Proscription officielle de toutes les armes nucléaires par l'UE et ses pays membres – en accord avec le jugement du Tribunal international de 1996.
- Stop aux politiques d'interventions militaires, retrait des troupes dans les territoires en crise et soutien exclusif de la médiation pacifique en cas de conflit.

Le souhait d'avoir une véritable paix, de dépasser les vieilles formes de conflit, de fréquenter les autres sans recours à la violence vient du cœur des populations et il y a déjà un grand nombre d'organisations et de personnes qui se sont jointes à cet appel (scientifiques, artistes, citoyens de nombreux pays européens).

Votre soutien importe beaucoup. Signez cet appel, s'il vous plaît. •

Vous pouvez entrer en contact avec: «Europe for Peace» – France: Marie-Laurence Chanut, courriel: france@europeforpeace.eu, tél.: 0033 682 00 44 35 / Suisse: Tom Bütikofer, courriel: switzerland@europeforpeace.eu, tél.: 0041 796 41 94
www.europeforpeace.eu/news.php?id=50&country=fr&sign_decl=1

Pour une agriculture paysanne en Suisse – NON à l'agro-industrie A propos du référendum contre la loi sur l'agriculture

«30 000 exploitations agricoles ont disparu au cours des 15 dernières années. Ça suffit!»

C'est en ces termes que le Comité référendaire mené par le viticulteur genevois Willy Cretigny introduit son référendum contre la nouvelle loi sur l'agriculture. La loi a été adoptée dans le cadre de la politique agricole 2011 (PA 2011) par les Chambres. Font également partie de la PA 2011 le droit foncier rural et des modifications du droit sur le bail à ferme agricole et de la loi sur l'aménagement du territoire. Le référendum a pour but de susciter un large débat sur l'évolution générale de l'agriculture suisse.

Depuis l'adhésion de la Suisse à l'OMC en 1995, la politique agricole se transforme complètement par étapes de 4 ans. Il s'agit avant tout de démanteler progressivement les dispositions protégeant l'agriculture. Aussi la pression sur les exploitations individuelles est-elle de plus en plus forte. On impose aux paysans des charges toujours plus lourdes, ils gagnent de moins en moins et ne peuvent plus guère vivre de leur travail. Aujourd'hui déjà, 30% d'entre eux vivent sur leurs réserves. La PA 2011 exige d'eux qu'ils acceptent une nouvelle diminution de revenus de 15%.

En outre, un quart des exploitations agricoles vont perdre leur droit aux mesures protectrices du droit foncier rural et seront forcées de mettre la clé sous la porte. Ainsi, l'agriculture suisse se trouve de plus en plus affaiblie et la souveraineté alimentaire de plus en plus remise en cause.

L'agriculture suisse mène la politique de l'OMC

L'article 104 de la Constitution fédérale fixe le but de l'agriculture: «sécurité de l'approvisionnement de la population», «conservation des ressources naturelles et entretien du paysage rural», «occupation décentralisée du territoire». Depuis l'adhésion à l'OMC, la poli-



tique agricole suisse s'éloigne de plus en plus de sa mission constitutionnelle.

Elle s'adapte toujours davantage à la Politique agricole commune (PAC) de l'UE. Nous n'avons plus notre propre politique agricole indépendante qui protège nos paysans et qui est conçue pour la Suisse. Nous nous plions – parfois même en prenant les devants – aux directives de l'OMC. Ainsi, de nombreuses mesures qui contribuaient jusqu'ici à la protection de l'agriculture sont sacrifiées. On supprime les prix garantis pour les aliments de base et les prises en charge garanties. Il n'y a plus guère de droits à l'importation et à l'exportation. Les contingentements laitiers ont été supprimés, etc. Malgré la crise économique mondiale qui se dessine de plus en plus nettement, on continue de nous seriner le slogan «davantage de marché». On nous dit que l'agriculture suisse doit devenir compétitive et s'imposer sur le marché mondial et qu'en conséquence les paysans doivent devenir des «entrepreneurs», qu'ils doivent «s'agrandir», produire davantage et de manière plus intensive et trouver des niches de production. Ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas suivre le mouvement ne sont pas efficaces et doivent se retirer. On dit que le «changement structurel» devrait s'accélérer, mais «changement structurel» ne signifie rien d'autre que la disparition des paysans.

On nous présente ce «marchandage» comme un progrès

Bien que presque tous les cantons aient, lors de la procédure de consultation, vivement critiqué le projet du Conseil fédéral, ce dernier n'a pas pris en compte les propositions de modifications. Il ressort nettement des procès-verbaux des débats parlementaires sur la PA 2011 que les députés étaient tout à fait conscients des conséquences négatives du projet. Ainsi, un conseiller aux Etats a calculé qu'à ce rythme de réforme, il n'y aura plus de paysans suisses dans 30 ans. Malgré cela, les députés ont demandé d'orienter davantage la PA 2011 sur le projet d'accord de libre-échange agricole avec l'UE et les règles de l'OMC. Selon eux, il faut aller au bout de la réforme.

Autres mesures prévues en vue d'un alignement sur l'OMC

En plus de la PA 2011, le Conseil fédéral a prévu d'autres mesures qui dégraderont encore davantage la situation des agriculteurs. D'une part, il s'agit d'introduire le principe du cassis de Dijon selon lequel tous les produits du marché européen peuvent être importés et vendus en Suisse. D'autre part, un accord de libre-échange doit être conclu avec l'UE. Dans les deux cas, il s'agit d'un pas en direction du marché libéralisé. Seulement, en ce qui concerne l'agriculture, cela signifie une diminution du revenu des paysans et une accélération de leur disparition. Cela signifie que nous allons importer des produits de moindre qualité et de plus en plus d'aliments contenant des OGM. Les paysans disparaissent également dans les autres pays. Finalement, l'agriculture mondiale va tomber aux mains d'un petit nombre de grands groupes comme Monsanto et Syngenta. Ainsi les pays perdront leur droit à l'autodétermination en matière d'alimentation. Or la souveraineté alimentaire est un des biens suprêmes de notre pays. Il faut absolument la conserver. Seul un pays auto-

suffisant en matière alimentaire est indépendant et invulnérable au chantage en période de crise.

Il est nécessaire de repenser l'agriculture

Le référendum contre la PA 2011 nous permet de nous demander quelle agriculture nous voulons en Suisse. La population ne veut pas une agro-industrie mais une agriculture paysanne. Celle-ci est constituée de petites et moyennes exploitations, celles auxquelles nous sommes habitués. De nombreux pays nous les envient. Depuis le tournant pris par la politique agricole en 1995, 30 000 exploitations ont déjà disparu. Il est temps de stopper cette évolution. Si le principe du cassis de Dijon et l'accord de libre-échange passaient la rampe, il faudrait lancer d'autres référendums.

Le référendum arrive à point nommé

La menace des adversaires du référendum selon laquelle le référendum aggraverait la situation n'est pas justifiée. Elle a sans doute pour but d'intimider les paysans. Face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial, à la menace de l'introduction des semences OGM, au fossé qui ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres, à la menace de guerres pour les ressources naturelles comme l'eau, la nourriture et l'énergie, à l'exploitation toujours plus grande du tiers monde, aux progrès de la globalisation, y compris celle des marchés agricoles, il est nécessaire de réfléchir à la véritable mission de l'agriculture indigène. Si cette réflexion a lieu dans tous les pays – et la préoccupation à propos de l'approvisionnement alimentaire indigène est vive dans de nombreux pays, ce serait un pas important en direction de la souveraineté alimentaire et de la paix dans le monde. Vu la grande importance que revêt une agriculture paysanne efficace, chaque citoyen devrait avoir à cœur de réfléchir et de s'exprimer.

Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique
Case postale 2959, 8033 Zurich • Téléphone 044 350 72 75 • Téléfax 044 350 72 76 • CCP 87-745508-5
www.discours-libre.ch

Brésil

«Les carburants de la mort»

Le théologien de la libération Frei Betto: Les grands propriétaires terriens se ruent sur le nouvel «or»

São Paulo. Le célèbre dominicain et théologien de la libération brésilien Frei Betto juge la production de carburants agricoles irresponsable et inhumaine vu la faim dans le monde. Dans un communiqué de l'agence de presse catholique *adital*, Frei Betto a écrit à São Paulo sous le titre «Les carburants de la mort» que le boom des produits faussement désignés comme biocarburants provoque déjà mondialement une augmentation des prix des aliments, entre autres en Europe, en Chine, en Inde et aux Etats-Unis. Au Brésil même, du fait qu'ils avancent le plus possible la production d'éthanol à partir de la canne à sucre, la population a dépensé pour l'alimentation trois fois plus au premier semestre que durant la même période de l'année passée. Les grands exploitants agricoles brésiliens, poursuit Frei Betto, se jettent littéralement sur ce nouvel «or» nommé canne à sucre et laissent de côté la culture de produits agricoles traditionnels. Cela se répercute naturellement – comme aux Etats-Unis – sur les prix de l'alimentation.

Dans le monde, il y a environ 800 millions de voitures – le même nombre de personnes souffre de sous-alimentation chronique. Pourtant, c'est inquiétant qu'aucun des gouvernements actuellement fascinés par les carburants agricoles ne mettent en question le transport individuel. «Comme si les profits de l'industrie automobile étaient tabous, intouchables.»

Le théologien, auteur de best-seller et éditorialiste, rappelle cependant que la culture de canne à sucre au Brésil, depuis la période coloniale, consiste en une extrême exploitation, une destruction de l'environnement et en détournements de fonds publics. Cette année, le gouvernement du chef d'Etat *Luis Inacio Lula da Silva* a sanctionné des grandes fermes pour esclavage, un problème qui continue pourtant d'apparaître souvent.

En 1850, un esclave travaillait pendant quinze à vingt ans dans les plantations de canne à sucre, aujourd'hui, en fonction de l'excèsif volume de travail, cela n'est plus que 12 ans en moyenne. De plus, le boom de la culture de canne à sucre provoque selon Frei Betto une énorme migration intérieure, l'agrandissement des bidonvilles, l'augmentation de meurtres et du trafic de drogues ainsi que la prostitution infantile. Comme la culture du soja dans le sud-est du Brésil diminue au profit de la production d'éthanol, cela provoque un fort agrandissement des plantations de soja en Amazonie. Et cela signifie la destruction sans retenue des forêts vierges.

Frei Betto exige du gouvernement Lula de s'occuper des affamés de la zone tropicale au lieu d'enrichir les entrepreneurs de canne à sucre.

Source: Reinhard Behrend, *Rettet den Regenwald e.V.* (Sauvez la forêt vierge), www.regenwald.org
(Traduction *Horizons et débats*)

Production d'éthanol

Etats-Unis: Menace de pénurie d'eau

Aux Etats-Unis, les inquiétudes augmentent à cause de pénuries d'eau régionales, provoquées par l'industrie de l'éthanol en pleine expansion. Dans l'Etat fédéré d'Iowa, le plus grand producteur de biocarburants des Etats-Unis, les besoins en eau des producteurs d'éthanol atteignent environ 28 milliards de litres par an, rapporte le journal «The DesMoines Register». Quelques administrations et législateurs de l'Etat fédéré s'engagent pour une révision des lois existantes. Les producteurs d'éthanol devraient éventuellement être obligés d'épurer l'eau et de la réutiliser.

Pour la production d'un litre d'éthanol, il est nécessaire d'utiliser quatre fois la même quantité d'eau, d'après une citation du géologue *Bob Libra* dans ce journal. Actuellement, les 27 usines de l'Iowa produisent environ 7 milliards de litres d'éthanol par an, ce qui revient à plus d'un tiers de la production des Etats-Unis. Par de nouvelles constructions et des agrandissements, la production pourrait augmenter à moyen terme de 5 milliards de litres, d'après l'évaluation de l'*Association des carburants renouvelables* de l'Iowa. Les producteurs d'éthanol pompent l'eau des nappes phréatiques des profondeurs de la terre. Ces dernières sont également utilisées d'un côté comme eau potable, de l'autre côté elles empêchent l'assèchement des fleuves et des ruisseaux en été.

Source: *Schweizer Bauer* du 28/07/2007 et www.agrigate.ch
(Traduction *Horizons et débats*)

Groupe de travail européen



Mut zur Ethik

XV^e Congrès «Mut zur Ethik»

**Peuples et cultures:
se respecter mutuellement,
s'entraider et
apprendre les uns des autres**

31 août au 2 septembre 2007
Feldkirch, Autriche

Inscriptions, contact et informations:
Bureau du congrès «Mut zur Ethik»,
Case postale 756, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 79 400 51 57;
E-Mail: mze@cyberlink.ch

De l'espoir pour les enfants de la rue de Rio

L'association suisse Manna apporte de l'aide

par Bernice Staub

La petite organisation humanitaire *Manna*, «Association suisse d'aide au Brésil» («Schweizer Vereinigung Hilfswerk Brasilien») apporte une aide importante à beaucoup de gens. C'est grâce à ce soutien que beaucoup de familles brésiliennes peuvent vivre dans des conditions de vie plus supportables. L'association qui a son siège à St-Gall a été fondée par l'ingénieur *Josef Hürlimann*.

Josef Hürlimann s'engage depuis de longues années déjà en faveur de personnes en détresse au Brésil. Dans les années 70, il a mis sur pied un grand projet de motorisation dans le cadre de l'œuvre caritative «Aide à l'Eglise en Détresse» fondée par le *Père Werenfried van Straaten*. 320 camions issus du stock de l'armée suisse ont été transportés dans la région de l'Amazone, 400 chauffeurs et 40 mécaniciens ont été formés. En 1982,

quand l'œuvre du *Père Werenfried* a été terminée, quelques amis brésiliens en détresse se sont adressés à *Josef Hürlimann* pour demander de l'aide.

Pour répondre à cette demande, il a fondé avec le *Père Vinzenz Kreienbühl* la «Missione cattolica italiana» à Zurich et avec *Mlle Margrit Birmele*, de Zurich, l'œuvre caritative «Don Bosco, aide aux jeunes en difficultés au Brésil» («Don Bosco, Jugendhilfe Brasilien»), une association qu'il a présidée pendant dix ans.

Puis, en 1991, l'organisation humanitaire *Manna* a été fondée. Avec beaucoup d'engagement cette organisation caritative apporte depuis 16 ans un soutien financier à 18 œuvres et projets entretenus en larges parties par des religieux et par des mouvements chrétiens laïques. Le conseil administratif de



Le petit *Jeferson* qui souffre du sida est heureux dans les bras de *Sœur Marie*. Les sœurs de la «Providence divine» s'occupent des hommes et enfants sans moyens atteints du sida dans leur maison située sous le «Corcovado». (photos mad)



Des enfants heureux se balancent pour pomper de l'eau dans le village *Piragnon*. Depuis 1975, le *Père Alois Würstle* construit des puits dans le Mato Grosso chez des tribus d'Indiens qui vivent loin des centres. Ces puits peuvent être mis en marche par des pompes solaires ou par des balançoires.

Manna connaît personnellement tous les responsables des différents projets. *Josef Hürlimann* tient à ce qu'on ne diminue pas seulement la misère matérielle dans les quartiers miséreux, mais que les gens reçoivent également une éducation religieuse et morale, ce qui est malheureusement souvent négligé de nos jours.

Entre autres, *Manna* soutient un village de lépreux à *Manaus* où 1600 malades ont retrouvé un refuge et du travail. *Manna* soutient également la construction de 120 immeubles d'habitation dans un quartier miséreux et la mise en place d'une infrastructure villageoise pour d'anciens esclaves. La grande œuvre agricole «*Magnificat*» où 150 familles vivent en pleine forêt vierge, à 100 kilomètres de la grande ville de *Sao Luiz* (3 millions d'habitants), située au bord de l'Atlantique, en est un exemple. *Manna* apporte également de l'aide au *Père salésien Alois Würstle* qui construit depuis 1975 des puits chez des tribus d'Indiens qui vivent loin des centres dans le Mato Grosso. Ces puits peuvent être mis en marche par des pompes solaires ou par des balançoires.

Manna s'engage particulièrement dans le travail de l'évêque *Karl Josef Romer* à Rio de Janeiro. L'évêque *Romer*, actuellement secrétaire du Conseil familial pontifical à Rome, est venu au Brésil en 1972 en tant que professeur universitaire pour former le clergé du pays. En plus de sa responsabilité dans la formation, il s'est engagé comme conseiller pastoral et théologique; ainsi il a facilement pu entrer en contact avec toutes les couches sociales. En collaboration avec ses étudiants, il a développé un réseau de soutien pour les plus pauvres des pauvres: les enfants de la rue de Rio, les malades du sida abandonnés, les jeunes menacés par la drogue et la prostitution. Actuellement, des milliers d'habitants de Rio profitent quotidiennement du soutien des institutions fondées par lui et ses collaborateurs: notamment

dans le centre d'aide pour les hommes et enfants sans moyens souffrant du sida qui se trouve dans la maison des sœurs de la «Providence divine» sous le «Corcovado», la statue du Christ Rédempteur, l'un des principaux symboles du pays; dans la «Casa do Acolhimento», une maison ouverte pour des jeunes gens, garçons et filles, qui n'ont ni parents ni cadre familial, ou dans un ambulatorio pour les malades du sida. Chaque nuit, il y a de petits groupes d'assistants qui circulent dans les rues de Rio pour entrer en contact avec les enfants de la rue. On donne à manger à ceux qui ont faim. Des milliers d'entre eux dorment sous les ponts ou dans les entrées des maisons, enveloppés dans des chiffons ou des vieux journaux.

Dans leur travail difficile, l'évêque *Romer* et ses collaborateurs ont besoin de nous, les populations des pays occidentaux, un maximum de soutien. Ainsi, *Manna* veut garantir un salaire annuel régulier pour cinq à dix collaborateurs de l'évêque *Romer* – des médecins, des infirmiers et d'autres collaborateurs. Il s'agit de 9000 francs suisses par an et personne – somme bien modeste comparée à d'autres – qui doivent être récoltés auprès de personnes compatissantes.

Il faudra du temps pour réapprendre la confiance et la responsabilité à ces jeunes gens, souvent déjà mères et pères, qui ont été trompés et violés au début de leur vie. Apportons leur notre soutien!

Contact:

Manna – Schweizer Vereinigung Hilfswerk Brasilien. Familien und Jugendhilfe. Büro St. Gallen: *Josef Hürlimann*, Lindenstrasse 87, 9000 St. Gallen. Tel +41 71 244 37 36

Compte de chèque pour les dons:

Manna – Schweizer Vereinigung Hilfswerk Brasilien. Familien und Jugendhilfe, 3000 Berne 1, CCP 30-2661-2

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative *Zeit-Fragen* qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

- Veuillez faire parvenir six numéros à l'essai gratuitement aux adresses suivantes:

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich



La Casa Família, la maison de la famille. Une œuvre de *Père Marcelo* au bord de la forêt vierge, à 5 km de *Porto-Velho*. Deux grandes familles y vivent. Elles se composent d'un couple avec 1-3 enfants à eux et 5-6 orphelins ou enfants de mères célibataires.